



COMMUNE  
DE GREPAY

2025-030

**La Maire de la ville de Grenay,**

**Vu** le Code de la route,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales portant sur le pouvoir de police de circulation du maire,

**Vu** la demande d'autorisation d'entreprendre des travaux par la société Axione en date du 11 avril 2025,

**Considérant** qu'il y a lieu d'assurer la sécurité des riverains,

### **ARRÊTE**

**(annule et remplace l'arrêté 2025-020 du 1<sup>er</sup> avril 2025)**

**Article 1 :** En raison d'une intervention avec une nacelle sur les installations Bouygues situées en haut d'un pylône, la circulation et le stationnement seront interdits le 30 avril 2025 rue de la Targette, entre la rue Four de Paris et le boulevard de Dinant.

**Article 2 :** Une signalisation conforme à la réglementation en vigueur sera mise en place par la société chargée des travaux. Cette signalisation consiste en :

- Une interdiction de stationner,
- Une interdiction de circuler.

**Article 3 :** La société Axione devra prendre toutes les dispositions nécessaires en matière de sécurité, d'accessibilité, de signalisation et de protection du domaine public, conformément aux réglementations en vigueur.

**Article 4 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Commissaire de Police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à GREPAY

Le 23 avril 2025

La Maire,  
Christelle BUISSETTE

